

Information importante pour les enseignantes enceintes : impacts de la grève sur les prestations du Régime québécois d'assurance parentale (RQAP)

Ce message vise les enseignantes et enseignants **qui ont débuté ou qui débiteront un congé de maternité, de paternité ou d'adoption dans les 52 semaines suivant le 23 novembre 2023**, soit le début de la grève générale illimitée.

Puisqu'il est possible que les journées de grève des enseignantes et des enseignants aient un impact négatif sur votre calcul de prestations du Régime québécois d'assurance parentale (RQAP), nous souhaitons vous informer qu'il est avantageux pour vous de demander au RQAP de ne pas prendre en compte les semaines touchées par la grève. Le règlement d'application du RQAP permet cette exception à l'article 31.2.

Une confirmation du syndicat sera exigée. Vous trouverez, sur notre site internet, dans la section « grands dossiers » puis « droits parentaux » une lettre officielle du Syndicat de l'enseignement de la région de Laval (SERL) attestant des journées de grève.

Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec nous au 450 978 1513.

Syndicat de l'enseignement
de la région de Laval

1717, rue Fleetwood
Laval (Québec)
H7N 4B2

Téléphone :
450 978-1513

Télécopieur :
450 978-7075
www.sregionlaval.ca



André Arsenault
Président
AA/ng